MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général pour l'administration

Bientôt 16 ans, pensez au recensement !

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :

- **d'une pièce d'identité**
- **du livret de famille**

ou en ligne pour certaines communes : www.service-public.fr

Seul le recensement permet votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

Pour tout renseignement contactez le ***Centre du service national et de la jeunesse de Caen :***

09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h - 11h 45 / 13h30 - 16h00
Vendredi : 09h - 12h / 13h30 - 15h30

csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr

https://www.defense.gouv.fr/jeunesse

Le CSNJ de Caen ne reçoit pas de public